

République Française
Département de la Charente-Maritime
Vals de Saintonge Communauté

Bureau communautaire du 25 novembre 2019

Compte-rendu

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq novembre, le Bureau Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 15 novembre 2019, s'est réuni en séance plénière à Salle du Conseil CDC sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Francis BOIZUMAULT, Annie POINOT-RIVIERE, Serge MARCOUILLE, Jean-Claude DRAHONNET, Jacques ROUX, Corinne ETOURNEAU-GREGOIRE, Joël WICIAK, Jacques CHAMPENOIS, Maurice PERRIER, Micheline BERTHELOT, Pierre DENECHERE, Claude PILET, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Anne DELAUNAY, Annie PEROCHON, Dominique GUILLON, Jean-Claude GODINEAU, Sylviane DORNAT, Laurent BOUILLE, Marie-Claude CHIRON

Absents :

René ESCLOUPIER, Emmanuelle CAIVEAU, Alain VILLENEUVE, Martine LANCIANI, Patrick XICLUNA, Virginie LUCQUIAUD, Françoise MESNARD, Frédéric EMARD, Pierre-Yves ANDRE

Secrétaire de séance :

Madame Annie PEROCHON

Assistaient à la séance :

GIRAUD-HERAUD Emmanuelle, ROSIER Renaud, GENEAU David, BEBIEN Marie-Paule, HOUET Patricia, SERRA Johanna, MELLAH Nadia

Nombres de membres :

En exercice : 30
Présents : 21
Votants : 21
Pouvoirs : 0

Rappel de l'ordre du jour :

- Ressources humaines..... 3
 - Modification du tableau des effectifs..... 3
- Urbanisme..... 5
 - OPAH : attribution de subventions propriétaires occupants..... 5

Ressources humaines

Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Président informe les membres du Bureau Communautaire qu'il convient d'actualiser et de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Budget principal :

- création d'un poste d'adjoint technique territorial à 27,25/35
- création d'un poste d'adjoint technique territorial à 7,86/35
- création d'un poste d'adjoint technique territorial à 12,37/35
- création d'un poste d'adjoint technique territorial à 31,75/35
- création d'un poste d'adjoint technique territorial à 34,62/35
- création d'un poste d'adjoint technique territorial à 27,29/35
- création d'un poste d'adjoint technique territorial à 31,30/35
- création d'un poste d'adjoint technique territorial à 33,04/35
- création d'un poste d'adjoint technique territorial à 15,14/35
- création d'un poste d'adjoint technique territorial à 21,14/35
- création d'un poste d'adjoint technique territorial à 15,39/35
- création d'un poste d'adjoint technique territorial à 8,61/35
- création d'un poste d'adjoint technique territorial à 16,82/35
- création d'un poste d'adjoint technique territorial à 33,73/35
- création d'un poste d'adjoint technique territorial à 33,81/35
- création d'un poste d'adjoint technique territorial à 25,63/35
- création d'un poste d'adjoint technique territorial à 17,87/35
- création d'un poste d'adjoint technique territorial à 24,46/35
- création d'un poste d'adjoint technique territorial à 9,08/35
- création d'un poste d'adjoint technique territorial à 33,52/35
- création d'un poste d'adjoint technique territorial à 27,31/35
- création d'un poste d'adjoint technique territorial à 3,35/35
- création d'un poste d'adjoint technique territorial à 4,86/35
- création d'un poste d'adjoint technique territorial à 25,42/35
- création d'un poste d'adjoint technique territorial à 12,17/35
- création d'un poste d'adjoint technique principal de deuxième classe à 5,83/35
- création d'un poste Agent spécial des écoles maternelles principal deuxième classe 32/35
- création d'un poste opérateur des aps qualifié temps complet
- création d'un poste éducateur territorial des activités sportives temps complet
- création d'un poste éducateur territorial des activités sportives temps complet
- création d'un poste d'agent social à temps complet

Postes à ouvrir sur Atlantys :

- création d'un poste d'opérateur des aps à 6,85/35
- création d'un poste d'opérateur des aps à 6,90/35
- création d'un poste d'opérateur des aps à 26/35
- création d'un poste d'adjoint technique à 29,23/35
- création d'un poste d'adjoint technique à 33,32/35
- création d'un poste d'adjoint administratif à 25/35

En conséquence, Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire :

- de procéder à la modification du tableau des effectifs,
- de valider le nouveau tableau des effectifs,
- de l'autoriser à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

- Pour : 21
- Contre : 0
- Abstention : 0

Urbanisme

OPAH : attribution de subventions propriétaires occupants

Vals de Saintonge Communauté est engagée dans une opération de revitalisation du centre-bourg et de développement du territoire valant OPAH pour la période 2019-2024.

Conformément à la convention, Vals de Saintonge Communauté verse une subvention d'un montant de 500 € par dossier de propriétaires occupants ayant le projet de réaliser des travaux de rénovation thermique de leur habitat principal.

Les dossiers ont fait l'objet d'un accord de subvention de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat.

La subvention sera versée à la fin des travaux, sous réserve de la production d'un justificatif validée par le bureau d'études SOLIHA, qui assure l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Les dossiers sont les suivants :

- GARNIER Gérard, 3 La Gare - 17400 LA VERGNE
- COMMAILAUD Mathilde, 1 rue de Chez Poussard – 17770 BRIZAMBOURG

Les crédits sont inscrits au budget de la Collectivité.

Vu la convention d'opération de revitalisation du centre-bourg et de développement du territoire valant OPAH signée le 8 janvier 2019,

Vu la délibération du 22 mai 2019 donnant attribution au Bureau Communautaire de l'octroi des subventions aux propriétaires dans le cadre de l'OPAH,

En conséquence, Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire :

- de valider l'attribution des subventions aux propriétaires occupants susnommés,
- de l'autoriser à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

- Pour : 21
- Contre : 0
- Abstention : 0

La séance est levée à 10h00

**Le Président,
Jean-Claude GODINEAU**